

Charte « La Mine Urbaine® »

« La marque qui fédère un lieu, une communauté et un savoir-faire au service de transition écologique et du réemploi dans le bâtiment. »

Qu'est-ce que La Mine Urbaine® ?

Face aux défis climatiques et à la raréfaction des ressources, il est urgent de construire autrement. Le secteur du bâtiment représente environ un tiers des émissions mondiales de CO₂ (ONU) et génère en France près de 70 % des déchets produits chaque année (ADEME). Dans le même temps, les ressources naturelles utilisées pour produire des matériaux neufs se raréfient et voient leur coût augmenter. Continuer à construire comme avant n'est plus soutenable, ni sur le plan écologique, ni sur le plan économique.

La ville, une réserve de matériaux pour demain. Face à ce constat, le bâti existant constitue un gisement facilement accessible : chaque rénovation, déconstruction est une mine à ciel ouvert de produits, d'équipements et de matériaux réemployables et réutilisables en grande partie. Au cœur de nos villes se cache donc une véritable mine de ressources. La Mine Urbaine® l'identifie, la valorise méthodiquement et la met au service de ceux qui construisent et rénovent le territoire. Le collectif de La Mine Urbaine® fédère des acteurs qui s'engagent pour accélérer cette transition.

La Mine Urbaine® existe. Elle est née d'un constat simple : le réemploi ne s'improvise pas, il s'organise. Il repose sur trois piliers : une communauté d'acteurs mobilisés pour la transition écologique, une ingénierie capable d'accompagner de sécuriser chaque étape au niveau technique et réglementaire et des lieux pour collecter, trier et stocker les ressources.

La Mine Urbaine® est la marque sous laquelle est portée une démarche territoriale de développement du réemploi de matériaux de construction et levier pour la transition écologique. Elle désigne, un écosystème organisé autour de trois composantes indissociables :

- **une pépinière d'entreprises** : un collectif d'entrepreneurs, notamment d'artisans du bâtiment, domiciliés et accompagnés pour intégrer le réemploi de matériaux dans leur activité quotidienne, ainsi que d'autres professionnels comme des assureurs, formateurs, bureaux d'études, qui contribuent, chacun dans leur domaine, à la transition écologique... ;
- **des lieux démonstrateurs** : le premier étant la grünboX-Vienne, un bâtiment vitrine pour l'économie circulaire servant de lieu de domiciliation d'entreprises et de laboratoire d'expérimentation en grandeur nature ;
- **le bureau d'études et d'ingénierie LMU** : une structure qui domicilie les entreprises, anime le collectif et accompagne le développement de la filière. Elle apporte son expertise technique et méthodologique à travers des diagnostics ressources, des missions d'ingénierie du réemploi, des analyses du cycle de Vie (ACV), la structuration de filières et l'accompagnement des projets. Elle garantit la cohérence et la crédibilité opérationnelle de l'ensemble.



Nos valeurs

- **Coopération plutôt que concurrence** : les membres du réseau peuvent se choisir comme partenaires avant d'être des concurrents ; la réussite collective prime sur l'intérêt isolé.
- **Sobriété** : préférer réemployer, réutiliser, réparer et prolonger plutôt que remplacer et jeter.
- **Réemploi prioritaire** : rechercher, quand c'est possible, la solution de réemploi avant d'envisager le neuf.
- **Transmission des savoir-faire** : s'appuyer sur les pratiques traditionnelles du bâtiment autant que sur l'innovation et les transmettre aux nouvelles générations d'artisans.
- **Innovation pragmatique** : expérimenter de nouvelles solutions techniques ou organisationnelles, à condition qu'elles restent applicables concrètement sur un chantier et au collectif.
- **Respect des personnes et des ressources** : ne jamais sacrifier la sécurité des personnes, la qualité du travail ou l'intégrité des matériaux à la recherche du volume ou de la rapidité.

1. Les engagements des membres du collectif

En rejoignant « La Mine Urbaine® », chaque membre de la pépinière s'engage à :

- **Utiliser la marque « La Mine Urbaine® »** conformément aux valeurs de la charte et dans le cadre d'actions validées avec LMU ;
- **Rechercher quand c'est possible des solutions de réemploi** pour éviter l'élimination des produits et des matériaux existants ;
- **Partager les bonnes pratiques** acquises sur ses chantiers avec les autres membres du réseau ;
- **Coopérer dans une logique pluridisciplinaire** dans un esprit de complémentarité, de confiance et de solidarité, notamment lors de projets communs ;
- **Respecter les autres membres du réseau**, leur activité, leurs compétences et leur périmètre d'intervention, dans un esprit de loyauté et de bienveillance ;
- **Participer à la vie du collectif** dans la mesure de ses possibilités, notamment aux chantiers pilotes, actions de démonstration, formations, mutualisations de moyens, événements du réseau ;
- **Valoriser son appartenance à La Mine Urbaine®** et promouvoir les opérations exemplaires en matière de réemploi dans sa communication.

2. Les engagements de LMU

LMU s'engage auprès des membres du réseau à :

- **Animer la pépinière** : faire vivre la communauté des membres et entretenir la dynamique collective de La Mine Urbaine® ;
- **Mettre en relation les membres** entre eux, ainsi qu'avec les porteurs de projets et les gisements de matériaux identifiés ;
- **Proposer l'accompagnement** à la recherche et l'utilisation de matériaux de réemploi ;
- **Développer des argumentaires pour convaincre les maîtres d'ouvrage** et faciliter ainsi la prescription du réemploi par les membres du réseau ;
- **Organiser des visites, formations et conférences** permettant aux membres de monter en compétence et de faire connaître leurs savoir-faire ;
- **Communiquer sur les réalisations exemplaires** du réseau, pour valoriser l'engagement de ses membres.



À noter : Ces engagements relèvent de l'animation du réseau. Les missions d'ingénierie et d'accompagnement technique de LMU (diagnostics, AMO-REC, ACV, rédaction de pièces de marché, suivi de chantier...) peuvent être proposées aux membres du réseau ou à leurs partenaires.

3. Fonctionnement

- **Adhésion volontaire :** après acceptation de la candidature ; l'adhésion résulte d'une démarche volontariste et d'une sélection par LMU ;
- **Respect de la charte :** l'adhésion vaut acceptation pleine et entière des valeurs et engagements formulés dans le présent document ;
- **Liberté commerciale de chaque membre :** chaque membre conserve son autonomie de son activité, de sa clientèle et de sa politique commerciale ;
- **Aucune exclusivité :** l'appartenance au réseau n'emporte aucune exclusivité, ni pour le membre envers LMU, ni pour LMU envers ses membres ;
- **Liberté :** la possibilité de quitter le collectif à tout moment, selon les conditions contractuelles.

